



MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS INTERCOMMUNAL N° 88-2021

AU CONSEIL COMMUNAL

Déplacement du collecteur intercommunal Mèbre-Sorge dans le cadre de la réalisation du parc de la Mèbre à Crissier et de la renaturation du ruisseau de la Mèbre - Crédit de construction

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission:

Mercredi 2 juin 2021, à 19h45,

Salle de conférences de la Salle de spectacles

Préavis déposé au Conseil communal le jeudi 27 mai 2021

PRÉAVIS INTERCOMMUNAL N° 88-2021

Déplacement du collecteur intercommunal Mèbre-Sorge dans le cadre de la réalisation du parc de la Mèbre à Crissier et de la renaturation du ruisseau de la Mèbre - Crédit de construction

Table des matières

1	Objet.....	2
2	Rappel historique.....	2
3	Projet à financer.....	2
3.1	Description générale des travaux.....	2
3.2	Travaux de génie civil: déplacement du collecteur de l'entente Mèbre-Sorge.....	4
4	Devis estimatif.....	6
4.1	Détermination de la valeur résiduelle.....	6
5	Adjudication.....	6
6	Début et durée des travaux.....	6
7	Subventions de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et du Canton.....	6
8	Subventions communales d'investissement.....	7
9	Financement.....	7
9.1	Entente intercommunale Mèbre-Sorge.....	7
9.2	Incidences financières pour la Commune de Renens.....	7
10	Conclusions.....	8

Renens, le 3 mai 2021

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1 Objet

Le présent préavis a pour but de présenter aux Conseils communaux de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice, les travaux sur le collecteur intercommunal de Mèbre-Sorge propriété de l'Entente intercommunale Mèbre Sorge et d'obtenir le crédit nécessaire à ces travaux. Ils sont liés au réaménagement de la parcelle N° 825 de Crissier dans le cadre du plan directeur localisé Ley Outre et plus particulièrement Ley Outre Ouest (2015). Cet investissement nécessite l'approbation des Conseils communaux des cinq Communes de l'Entente intercommunale, dépourvue, rappelons-le, de la personnalité morale de droit public.

2 Rappel historique

La construction des collecteurs intercommunaux appartenant à l'Entente Mèbre-Sorge (ci-après M+S) a débuté au début des années 60 après un constat alarmant sur la mauvaise qualité de l'eau des rivières Mèbre et Sorge. Cinq communes se sont unies par une Entente afin de remédier à ce déplorable état en construisant un collecteur d'eaux usées le long des deux rivières. Il s'agit des Communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et St-Sulpice. Avant la construction de ces ouvrages et particulièrement du collecteur de concentration de la Mèbre, une partie des égouts de Cheseaux, Romanel-sur-Lausanne, Crissier, Renens et Chavannes-près-Renens se déversait directement dans la Mèbre, après le transit dans des fosses septiques plus ou moins étanches.

En 2004, un mandat a été donné au bureau RIBI SA pour la réalisation du Plan général d'évacuation des eaux intercommunal (PGEEi) Mèbre-Sorge. Une partie de cette étude a été consacrée à déterminer l'état des canalisations. Des défauts importants ont été constatés par des inspections télévisuelles. En vue de l'amélioration du transit des eaux usées (EU) par les collecteurs de concentration M+S et de la recherche de l'amélioration constante de la qualité des eaux de la Mèbre, un programme d'intervention et de réhabilitation des collecteurs de l'Entente intercommunale a été planifié. La première étape des travaux, effectuée en 2009, s'est portée sur le tronçon situé entre le lieu-dit « Moulin d'en Bas » jusqu'à l'entrée du voûtage de Renens à la rue de l'Industrie.

3 Projet à financer

3.1 Description générale des travaux

Suite à l'achat de la parcelle N° 825 par la Commune de Crissier en 2010, les intentions du projet du « Parc de la Mèbre » porté par la ville de Crissier sont les suivantes:

- créer un parc public naturel le long de la rivière;
- créer une zone aménagée pour les habitants du quartier;
- améliorer la transition urbanité/forêt et mettre en valeur l'itinéraire existant.

La parcelle N° 825 abrite actuellement des activités industrielles. Elle est utilisée comme zone de dépôt de voitures et de matériel de chantier.



Figure 1 - Vue aérienne de la parcelle N° 825 à l'état actuel

Le projet propose l'aménagement d'un parc sur une grande partie de sa surface, nécessitant un minimum d'entretien et d'intervention. Celle-ci sera constituée en grande partie d'une prairie libre avec une gestion extensive de la nature.

En 2020, il est décidé de compléter ce projet par le développement d'un projet de renaturation de la rivière en rive gauche en relation avec le parc de verdure. Le projet veut assurer les mesures de sécurité concernant les crues, améliorer la situation de la carte des dangers et reconstituer un milieu naturel de qualité en lien avec la rivière. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie du biotope local et générer une meilleure coexistence avec les usagers permettant ainsi aux populations riveraines et aux promeneurs de se réapproprier leur rivière.

Les critères imposés par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et la Direction générale de l'environnement (DGE) pour un projet de revitalisation sont stricts. Parmi eux, le critère de la largeur du lit est très important. Le lit actuel de la Mèbre n'a pas la largeur qu'il devrait avoir. Un élargissement est donc nécessaire et cette contrainte de largeur occasionne un conflit avec le collecteur intercommunal situé dans la berge en rive gauche qui doit être déplacé en dehors de l'espace réservé aux eaux de la rivière.

Ce collecteur devant être, à plus au moins long terme, éloigné du cours d'eau pour répondre aux normes sur la protection des eaux, c'est une opportunité pour l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge de s'y conformer à moindre frais, en bénéficiant de subventions pour ces travaux. Bien que ce projet ne soit pas inscrit au plan d'investissements de l'Entente M+S et que les rénovations des collecteurs avaient été entreprises en 2009, les Municipalités partenaires ont adhéré à ce projet en soulignant l'opportunité d'une renaturation souhaitée en coordination avec le vaste chantier entrepris par la Commune de Crissier pour la création d'un parc.

Le projet se dessine en collaboration étroite avec les éléments structurants du paysage que sont la forêt Bois d'en Bas et la rivière de la Mèbre.



Figure 2 - Plan général du parc

Le projet a été découpé en trois objets:

- réaménagement des berges et création d'un parc végétalisé;
- déplacement du tronçon du collecteur du réseau communal;
- déplacement du tronçon de collecteur de l'entente Mèbre-Sorge.

3.2 Travaux de génie civil: déplacement du collecteur de l'entente Mèbre-Sorge

La figure N° 3, ci-après, indique le réseau actuel des canalisations de Crissier et Mèbre-Sorge dans le périmètre du projet du parc de la Mèbre.

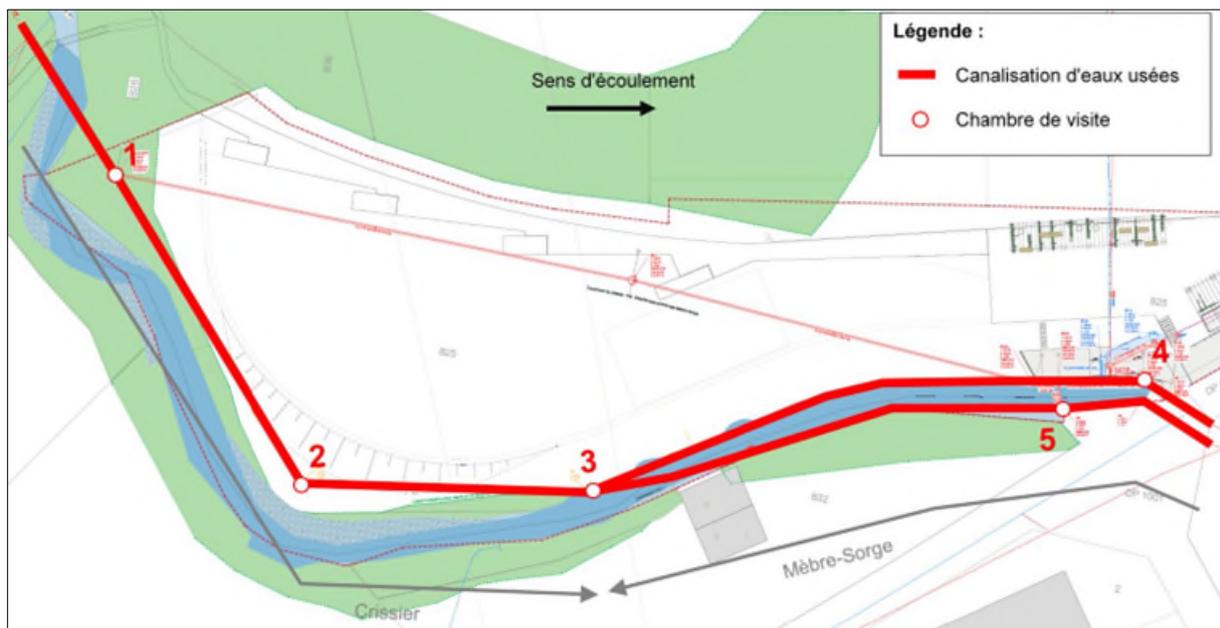


Figure 3 - Collecteur avant travaux

Le tronçon amont entre la chambre N° 1 et la chambre N° 3 appartient à la Commune de Crissier. Le réseau de l'Entente Mèbre-Sorge débute à partir de la chambre N° 3 où les eaux usées se séparent en deux tronçons de canalisations, en rive gauche de la chambre N° 3 à la chambre N° 4 sur une longueur de 103 mètres et en rive droite de la chambre N° 3 à la chambre N° 5 sur une longueur de 88 mètres (figure N° 3). Les deux collecteurs en rive gauche et en rive droite de la Mèbre sont en béton DN 400 à l'amont puis en PVC DN 315 pour le passage sous le voûtage. Ces tronçons de collecteurs ont été entièrement chemisés en 2009, date des premiers travaux entrepris sur le réseau de l'Entente.

Le projet prévoit les travaux suivants (figure N° 4):

- déplacement du collecteur de la chambre N° 1 à la chambre N° EU 02 (tronçon appartenant à la Commune de Crissier);
- déplacement du collecteur de la chambre N° EU 02 à la chambre N° EU 05 (canalisation DN 400 sur 79 m, pente 1.8 - 1.9%);
- reconstruction du collecteur de la chambre N° EU 05 à la chambre N° 4 (canalisation DN 315 sur 15 m, pente 1.2%);
- construction du collecteur de la chambre N° EU 05 à la chambre N° 5 (canalisation DN 315 sur 5 m, pente 1.9% - traversée du cours d'eau).

La chambre N° EU 02 délimite le réseau de Crissier à l'amont et le réseau de l'Entente Mèbre-Sorge à l'aval. Son coût est donc partagé entre les deux entités.

Le collecteur situé en rive droite, à l'amont de la chambre N° 5, ne fait plus partie du réseau Mèbre-Sorge et devient, de ce fait, un collecteur privé.

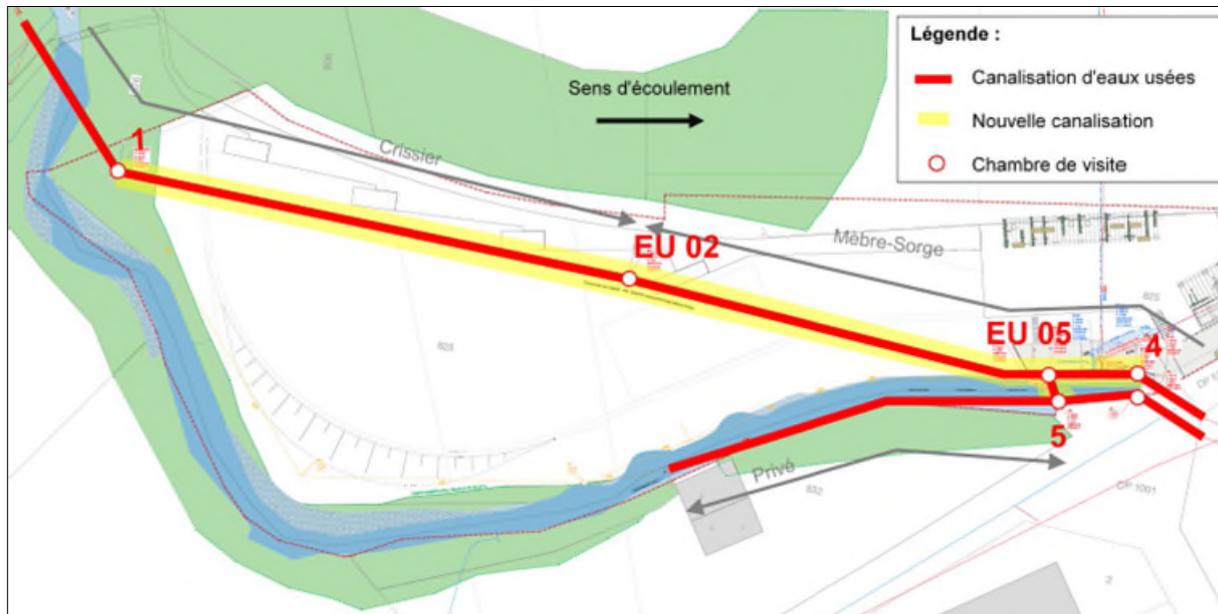


Figure 4 - Déplacement des collecteurs

Le déplacement du collecteur d'eaux usées en dehors du lit de la Mèbre sera bénéfique pour le cours d'eau, lieu de promenade et site naturel, dans la ligne de l'ambition des collectivités locales, cantonales et fédérales. De plus, l'entente Mèbre-Sorge disposera d'un tronçon de collecteur remis à neuf pour les 80 prochaines années.

4 Devis estimatif

Basé sur les soumissions d'entreprises, il se présente comme suit:

	Montant TTC	Montant TTC subventionné	Montant TTC non subventionné
Tronçon Mèbre-Sorge			
Travaux	CHF 102'304.–		
Frais secondaires	CHF 20'991.–		
Honoraires	CHF 23'403.–		
Total tronçon M+S	CHF 146'698.–		
Total arrondi	CHF 150'000.–	CHF 69'469.– (46.3%)	CHF 80'531.– (53.7%)
Valeur résiduelle ** (48.75%)	CHF 73'125.–	CHF 69'469.– (95%)	CHF 3'656.– (5%)

**les hypothèses suivantes ont été considérées pour le calcul de la valeur résiduelle du collecteur :

- année de construction du collecteur: 1970, tronçon Mèbre-Sorge chemisé en 2009;
- durée de vie moyenne d'un collecteur: 80 ans;
- chemisage d'un collecteur: nouvelle durée de vie de 50 ans à partir de la date du chemisage.

4.1 Détermination de la valeur résiduelle

Tronçon Mèbre-Sorge: 39 ans (50 ans - 11 ans) / 80 ans soit 48.75% du prix d'un collecteur neuf.

5 Adjudication

L'ensemble des travaux de génie-civil ont fait l'objet de plusieurs appels d'offres publics selon une procédure ouverte publiée sur SIMAP durant le mois de janvier 2021. Les montants des coûts sont basés sur les prix déposés. Les coûts relatifs aux travaux de déplacement du collecteur de Mèbre-Sorge sont présentés dans le tableau ci-dessus.

6 Début et durée des travaux

Il est prévu de débiter les travaux dès l'obtention du crédit par les Communes de l'Entente, des autorisations et de la libération de la surface par le locataire en fin de procédure au Tribunal des baux. L'ensemble des travaux devrait durer une année, hors période de niche pour la faune aquatique. Les travaux de collecteurs d'une durée d'environ deux mois seront séparés en plusieurs étapes en fonction de l'avancement du reste du chantier.

7 Subventions de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et du Canton

La subvention de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et du Canton pour les travaux, dans leur globalité, est prévue à hauteur de 95%, ce pour autant que le collecteur soit déplacé hors du lit du cours d'eau. Après déduction de la subvention de l'OFEV et du Canton (basée sur la valeur résiduelle des ouvrages), et compte tenu de la répartition de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, la part à charge de la Commune de Renens s'élèverait à environ CHF 24'062.55 TTC (voir tableau au point N° 8). Ceci est une opportunité pour l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge de réaliser ces travaux à moindre frais.

8 Subventions communales d'investissement

Afin que l'Entente puisse procéder à l'exécution des travaux, il est prévu que les Communes qui la composent lui allouent des subventions d'investissement.

La nouvelle convention intercommunale Mèbre-Sorge ayant été acceptée par toutes les Communes, la subvention d'investissement, à allouer à l'Entente par chaque Commune concernée, a été calculée sur la base du nouveau principe de répartition des coûts:

	Clé de répartition 2021 *	Montants TTC	Montants TTC subventionnés	Montant TTC Non subventionnés
Commune de Chavannes-près-Renens	5.00%	CHF 7'500.-	CHF 3'473.45	CHF 4'026.55
Commune de Crissier	47.00%	CHF 70'500.-	CHF 32'650.45	CHF 37'849.55
Commune d'Ecublens	17.90%	CHF 26'850.-	CHF 12'434.95	CHF 14'415.05
Commune de Renens	29.88%	CHF 44'820.-	CHF 20'757.35	CHF 24'062.55
Commune de St-Sulpice	0.22%	CHF 330.-	CHF 152.80	CHF 177.20
	100.00%	CHF 150'000.-	CHF 69'469.-	CHF 80'531.-

* Consommation 2019 - Etat au 30.03.2020

9 Financement

Les dépenses d'investissement du présent préavis ne figurent pas au plan annuel des investissements 2021-2030 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.

9.1 Entente intercommunale Mèbre-Sorge

Montant du crédit total souhaité	CHF 150'000.- TTC
Mode de financement par l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Cet investissement sera financé à l'aide des subventions communales d'investissement mentionnées au chapitre 7 du présent préavis.
Amortissement par l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Cette dépense d'investissement sera amortie immédiatement au moyen de subventions communales d'investissement citées au chapitre 7 du présent préavis.
Charges de fonctionnement pour l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Cet investissement n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement supplémentaires.

9.2 Incidences financières pour la Commune de Renens

• Investissement

La subvention communale d'investissement de la Commune de Renens pour le déplacement d'un collecteur intercommunal dans le futur parc de la Mèbre à Crissier, se monte à CHF 41'615.60 HT (soit CHF 139'275.75 HT multipliés par le taux de participation communal de 29.88%) arrondis à **CHF 42'000.- HT** hors subvention de la Confédération et du Canton. Dans le cadre de l'entente intercommunale Mèbre-Sorge, les montants des travaux sont indiqués TTC.

Il est à noter que la TVA concernant les travaux en lien avec l'épuration peut être récupérée. De ce fait, les montants indiqués pour la participation de Renens sont présentés HT.

- **Plan des investissements**

Cette dépense ne figure pas au plan annuel des investissements 2020-2024 de la Commune de Renens.

- **Financement**

Cette dépense de CHF 42'000.- HT sera couverte par la trésorerie ordinaire. Elle n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation, hormis le coût du capital.

10 Conclusions

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis intercommunal N° 88-2021 de la Municipalité du 3 mai 2021,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de déplacement d'un collecteur Mèbre sur le territoire de la Commune de Crissier sur le site du Parc de la Mèbre;

ACCORDE à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 150'000.- TTC (cent-cinquante mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 8 ci-dessus. Ce montant est hors déduction des subventions;

ALLOUE à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de CHF 42'000.- HT (quarante-deux mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 7 et 8 ci-dessus.

Cette dépense de CHF 42'000.- HT sera couverte par la trésorerie ordinaire et n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation, hormis le coût du capital. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section N° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature N° 5620 « Communes et associations de communes », plus précisément dans le compte N° 460.5620.070 « Mèbre-Sorge - Déplacement d'un collecteur projet parc de la Mèbre à Crissier ».

Elle sera amortie en 5 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement sur la comptabilité des communes. Les amortissements seront compensés chaque année par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte N° 9280.01.

Approuvé par la Commission de l'Entente intercommunale dans sa séance du 16 mars 2021.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 mai 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:

Le Secrétaire municipal:

Jean-François Clément

Michel Veyre



Annexes: - N° 1 - plan de situation
- N° 2 - cadastre des canalisations - situation existante
- N° 3 - cadastre des canalisations - situation après travaux
- N° 4 - plan de situation générale de Mèbre-Sorge

Membres de la Municipalité concernés: - M. Jean-François Clément, Syndic
- Mme Tinetta Maystre



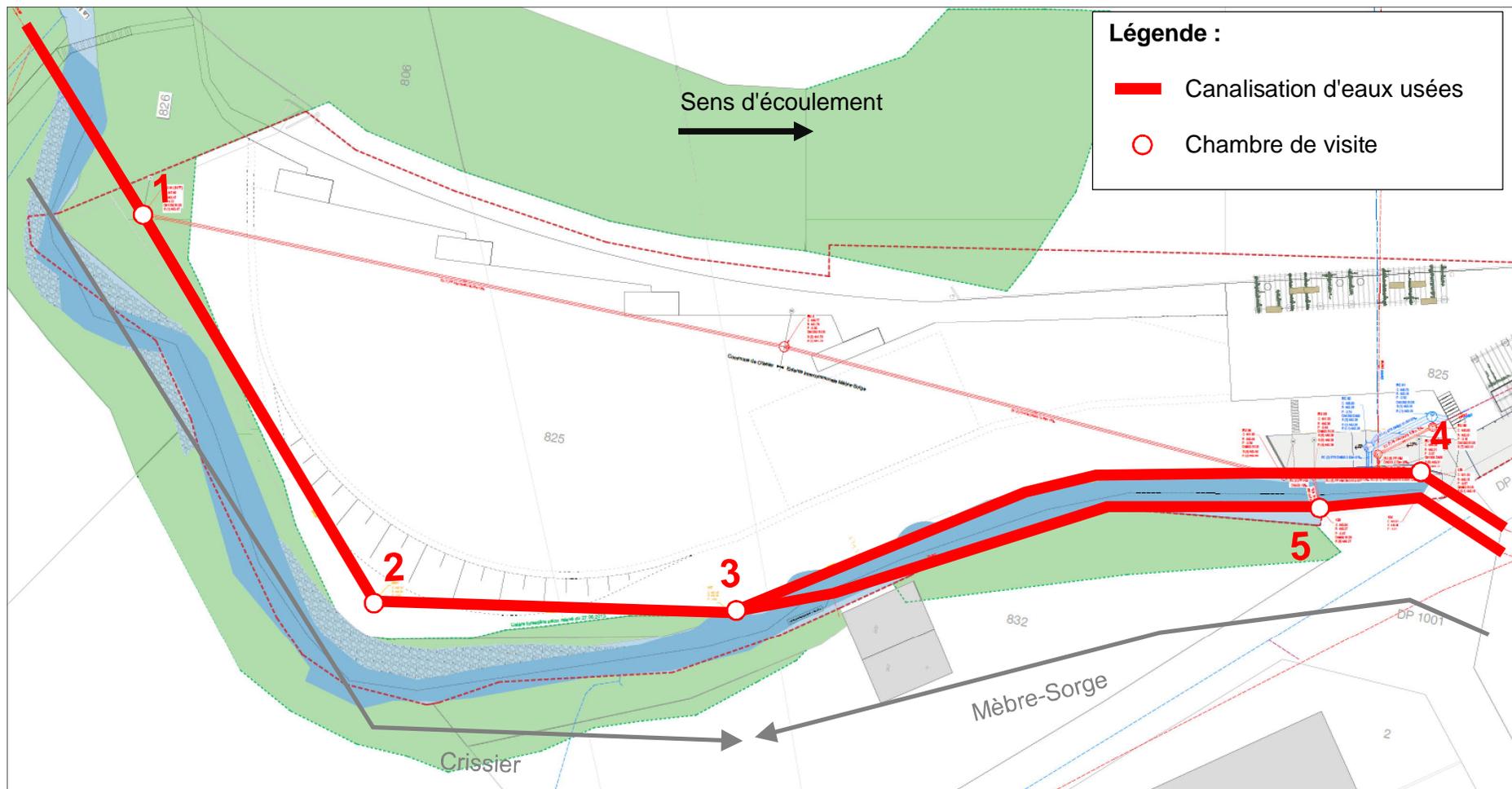
Entente intercommunale Mèbre-Sorge
Annexe 1 – Plan de situation du périmètre des travaux





Entente intercommunale Mèbre-Sorge

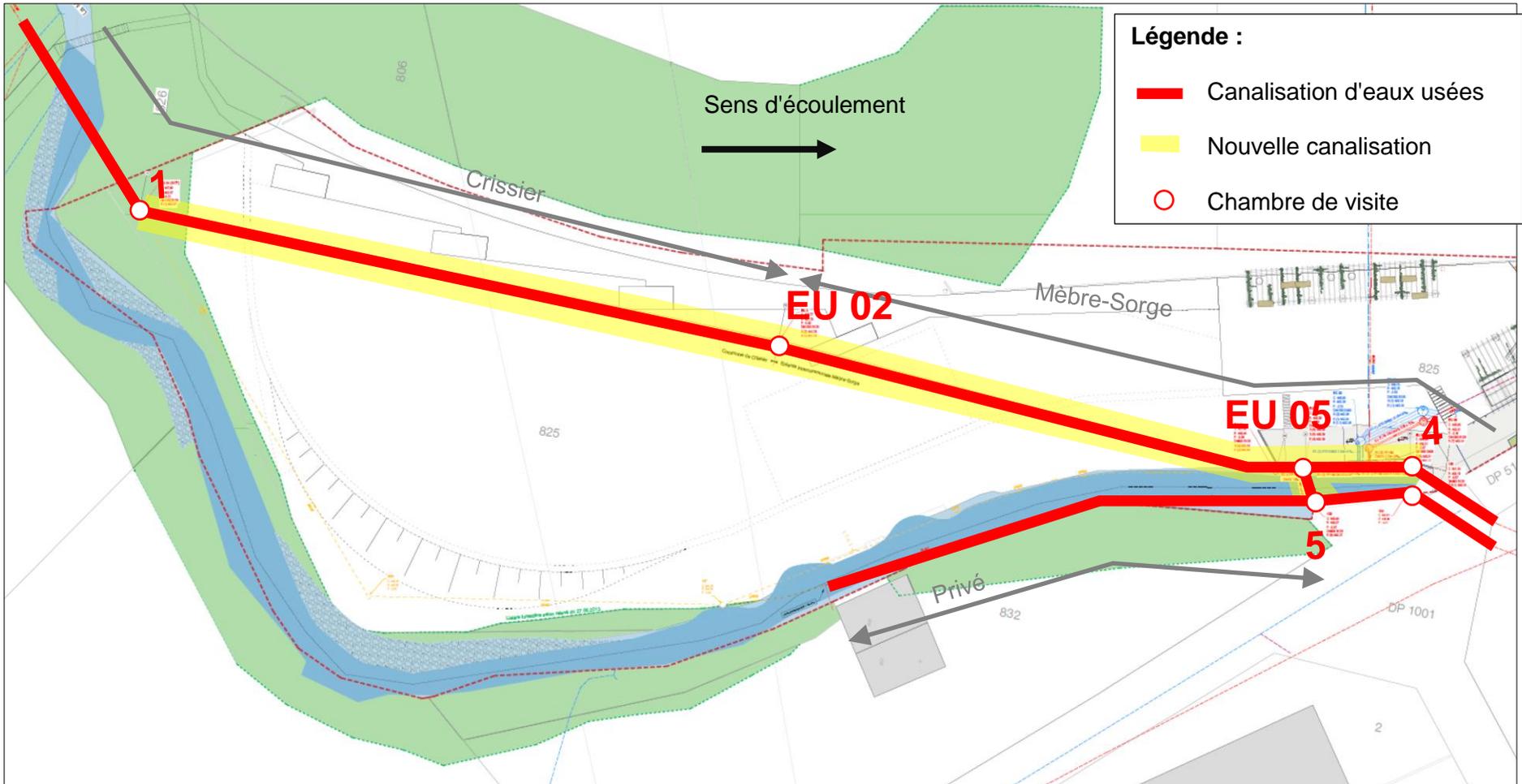
Annexe 2 – Réseau de canalisations actuel





Entente intercommunale Mèbre-Sorge

Annexe 3 – Réseau de canalisations projeté





Entente Mèbre-Sorge
(Chavannes, Crissier, Ecublens,
Renens, St-Sulpice)

ribi

sa ingénieurs
hydrauliciens

Mise à jour 2021

SECTEUR D'INTERVENTIONS

Situation 1:12'500

Légende :

 Limite communale

 Réseau Mèbre-Sorge

1

Tronçon déjà réalisé

8

Tronçon encore à traiter

CRISSIER

Parc Mèbre

RENEENS

ECUBLENS

CHAVANNES

LAUSANNE

ST-SULPICE